



Séance 3.2

A la ludothèque !

I. DECOUVERTE



Activité 1 : regardez le document vidéo avec votre formateur. Découvrez avec lui de quoi parle le document et de quel type de document il s'agit

Vidéo en ligne :

La ludothèque Saint-Nicolas de Nancy – Ville de Nancy

<https://www.youtube.com/watch?v=jFXyRmYhSMA>



Activité 2 : regardez les documents 1 à 3 avec votre formateur. Découvrez avec lui de quoi parlent les documents et à quoi ils servent

Document 2



**+ de 1700
jeux et jouets
à votre disposition**

**Ludothèque municipale
de Vénissieux**
55 rue Joannès-Vallet
69200 Vénissieux
04 78 01 43 41
ludotheque@ville-venissieux.fr



ville de
venissieux

www.venissieux.fr



LA LUDOTHÈQUE FAIT SA RENTRÉE LE 18 SEPTEMBRE 2012 !

HORAIRE EN PÉRIODE SCOLAIRE :

Information et prêt le mercredi de 9h à 12h
et les mardis et jeudis de 16h30 à 18h30
Accueil sur place Jeux & Jouets le mercredi de 9h30 à 11h30

Collectivités et associations : contactez-nous (ludotheque@ville-venissieux.fr)

ADHÉSION :

28,15 € par famille habitant Vénissieux
36,50 € par famille hors Vénissieux
L'adhésion à la ludothèque donne accès au prêt, au jeu sur place, et à tous les événements organisés par la ludothèque, pour l'année scolaire.

COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS VÉNISSIANNES :

Gratuit

MODALITÉS DE PRÊT :

3 jeux standard pour 3 semaines
3 grands jeux en bois pour 1 semaine

INSCRIPTIONS :

Aux horaires d'ouverture de la Ludothèque
Documents à apporter :
- justificatif de domicile
- pièce d'identité
- règlement (chèque, espèce, ou chèque vacances)



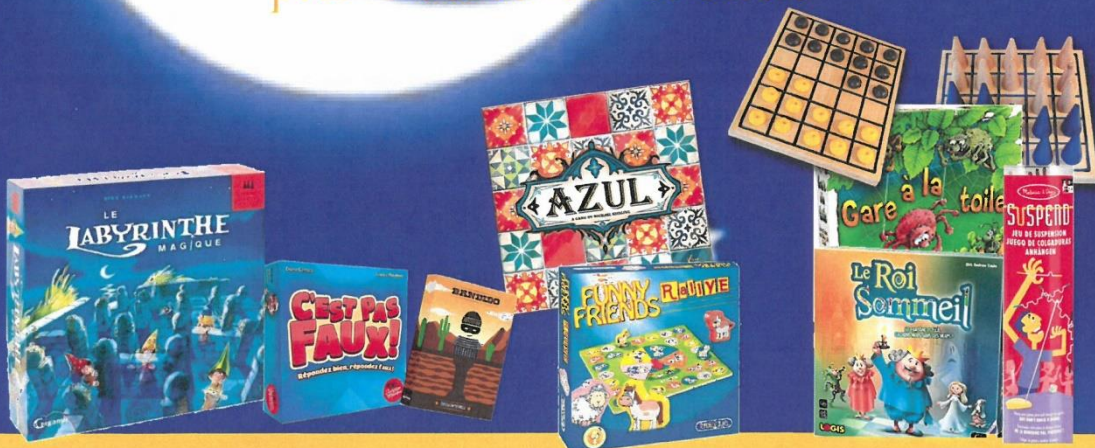


la Nuit du jeu

18h-23h

ENTREE LIBRE ET GRATUITE

Jeux de Société
pour Petits et Grands



VENDREDI 31 JANVIER 2020

SALLE DES FETES - ONZAIN

Organisée par la ludothèque





Activité 3 : regardez à nouveau le document vidéo et les documents 1 à 3 puis répondez aux questions suivantes en cochant les bonnes réponses (plusieurs réponses possibles par questions)

1.A la ludothèque on peut...

- jouer à des jeux de société.
- jouer à des jeux vidéos.
- jouer avec des jouets.

2.A la ludothèque on peut...

- déposer son enfant le temps de faire ses courses.
- déposer son enfant auprès d'une assistante maternelle.
- passer un moment convivial avec son enfant.

3.La ludothèque permet...

- de découvrir des nouveaux jeux.
- d'emprunter des jeux pour y rejouer à la maison.
- d'acheter des jeux.

4.La ludothèque est accessible...

- aux assistantes maternelles et aux éducateurs des crèches.
- aux enseignants.
- à tout le monde.

5.A la ludothèque, on est accueilli par...

- des bénévoles.
- des animateurs professionnels.
- des éducateurs.

6.A la ludothèque, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte si...

- ils ont 7 ans ou moins.
- ils ont entre 7 et 14 ans.
- ils ont 14 ans ou plus.

7.Il faut s'inscrire à la ludothèque pour...

- entrer et jouer sur place.
- emprunter des livres.
- participer aux événements organisés par la ludothèque.



Activité 4 : observez les documents 1 et 2 puis indiquer à quelle ludothèque correspondent les informations présentées

La ludothèque de Vandoeuvre

•

- 28,15€ par an pour les familles de la commune.
- 36,50€ par an pour les habitants des autres communes.
- Plus de 2000 jeux.
- Plus de 1700 jeux.
- Ouvre du mardi au jeudi.

La ludothèque de Vénissieux

•

- Ouvre du mardi au samedi.
- Entrée ponctuelle ou carte familiale d'un an.
- Gratuit pour les collectivités et les associations.



Activité 5 : observez le document 3, La Nuit du Jeu, puis répondez aux questions ci-dessous

1. Quand a lieu La Nuit du Jeu ?

.....

2. Quel sont les horaires de La Nuit du Jeu ?

.....

3. Où se déroule La Nuit du Jeu ?

.....

4. Qui organise La Nuit du Jeu ?

.....

5. A quoi peut-on jouer pendant La Nuit du Jeu ?

.....

6. Quels sont les tarifs de La Nuit du Jeu ?

.....





Citoyenneté – Dans la ludothèque, comment ça se passe ?

- Exemple de règlement intérieur d'une ludothèque :



« La boîte à jeux » Règlement intérieur de la ludothèque municipale



La ludothèque est un service mis à la disposition des Leuvillois par l'équipe municipale pour permettre à tous l'accès au jeu. Elle fonctionne de la même façon qu'une bibliothèque pour les livres. Elle représente un véritable support socio-culturel favorisant l'échange, la réflexion, le partage, la convivialité, l'aide à la parentalité.

Chaque utilisateur est responsable de la qualité d'accueil de cet espace, pour le plaisir de tous. Les règles ci-après sont destinées à en organiser le bon fonctionnement.

Règles de vie à la ludothèque

Dans le souci de préserver les conditions d'accueil et la sécurité des utilisateurs, le personnel de la ludothèque gère les présences et se réserve la possibilité de refuser de nouveaux arrivants.

Le créneau relatif à la petite enfance **est destiné** aux habitants de Leuville.

Les créneaux des seniors et tous publics sont utilisés **en priorité** par les Leuvillois. En fonction du nombre de places, ils peuvent être ouverts aux usagers extérieurs si les conditions d'accueil le permettent.

En fonction du nombre de présents, la ludothèque peut être amenée à réduire la capacité d'accueil.

En tout état de cause, les utilisateurs s'engagent :

- à respecter l'ordre établi dans le rangement des jeux et des jouets,
- à remplacer les jeux détériorés par eux-mêmes ou leurs enfants,
- à adopter une conduite qui ne porte pas préjudice à autrui.

Il est également interdit d'y venir avec des animaux, d'y manger ou d'y fumer.

Les enfants

Ils sont toujours les bienvenus dans cet espace de jeu et de divertissement, mais doivent être capables de se conduire dans le respect des règles de vie qui régissent la ludothèque.

Tout enfant de moins de 6 ans doit être obligatoirement accompagné d'un adulte et reste placé **sous la responsabilité** de ce dernier dans les locaux de la ludothèque.

Les enfants de plus de 6 ans doivent être suffisamment autonomes dans leurs déplacements pour pouvoir rentrer seuls chez eux, si nécessaire. **La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident durant ces trajets.**

Conditions d'inscription à la ludothèque

L'inscription, réservée aux Leuvillois, est obligatoire et gratuite.

Elle doit être effectuée par un adulte, aux heures d'ouverture et dans les locaux de la ludothèque.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- ✓ Une carte d'inscription à prendre sur place ou à retirer sur le site internet de la ville,
- ✓ Une pièce d'identité en cours de validité (nécessaire à partir de 16 ans),
- ✓ Un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone ou de fourniture d'eau).
- ✓ Un exemplaire du présent règlement daté et signé.

ATTENTION : Toute personne non inscrite pourra se voir refuser l'accès à la ludothèque.